



Association Rivière Rhône Alpes Auvergne

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

UN EXEMPLE DE PLAN DE GESTION DÉJÀ EN ŒUVRE SUR LE GARON

Vendredi 14 octobre 2016

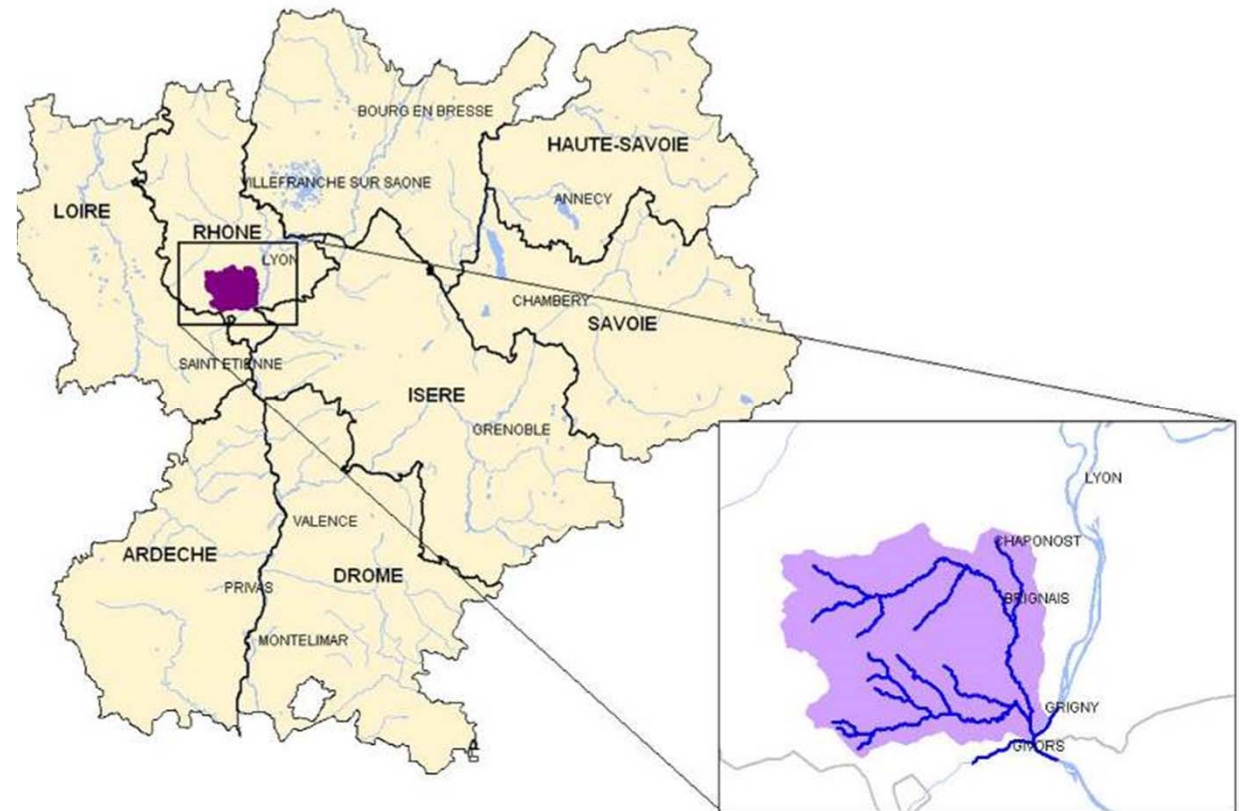


Rhône-Alpes Région

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

LE BASSIN VERSANT DU GARON - Territoire

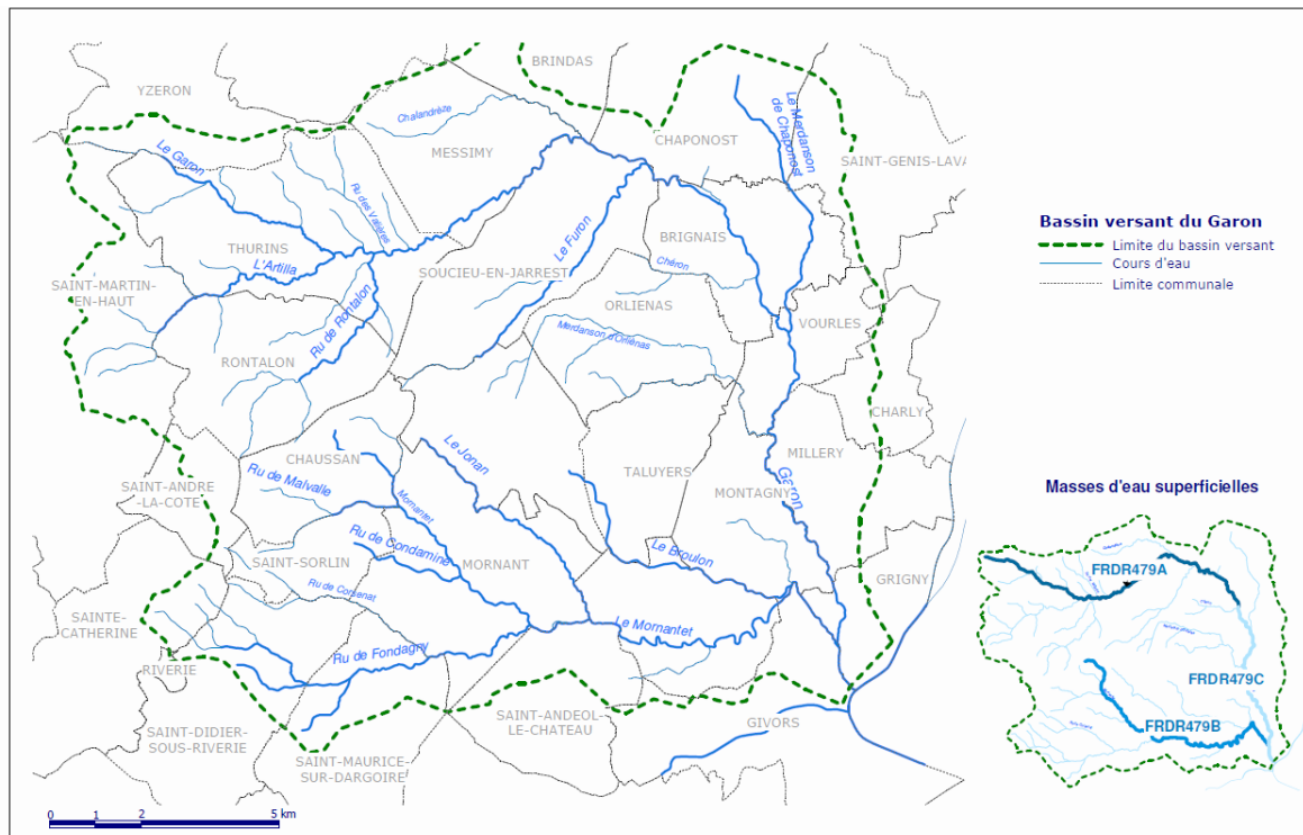
- 206 km²
- 27 communes
- 66 500 habitants
- 130 km de cours d'eau
- 1 nappe phréatique exploitée notamment pour l'alimentation en eau potable



Compétences du SMAGGA :

- Animation, études et communication pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Prévention et protection contre les inondations,
- Entretien, aménagement et restauration de cours d'eau

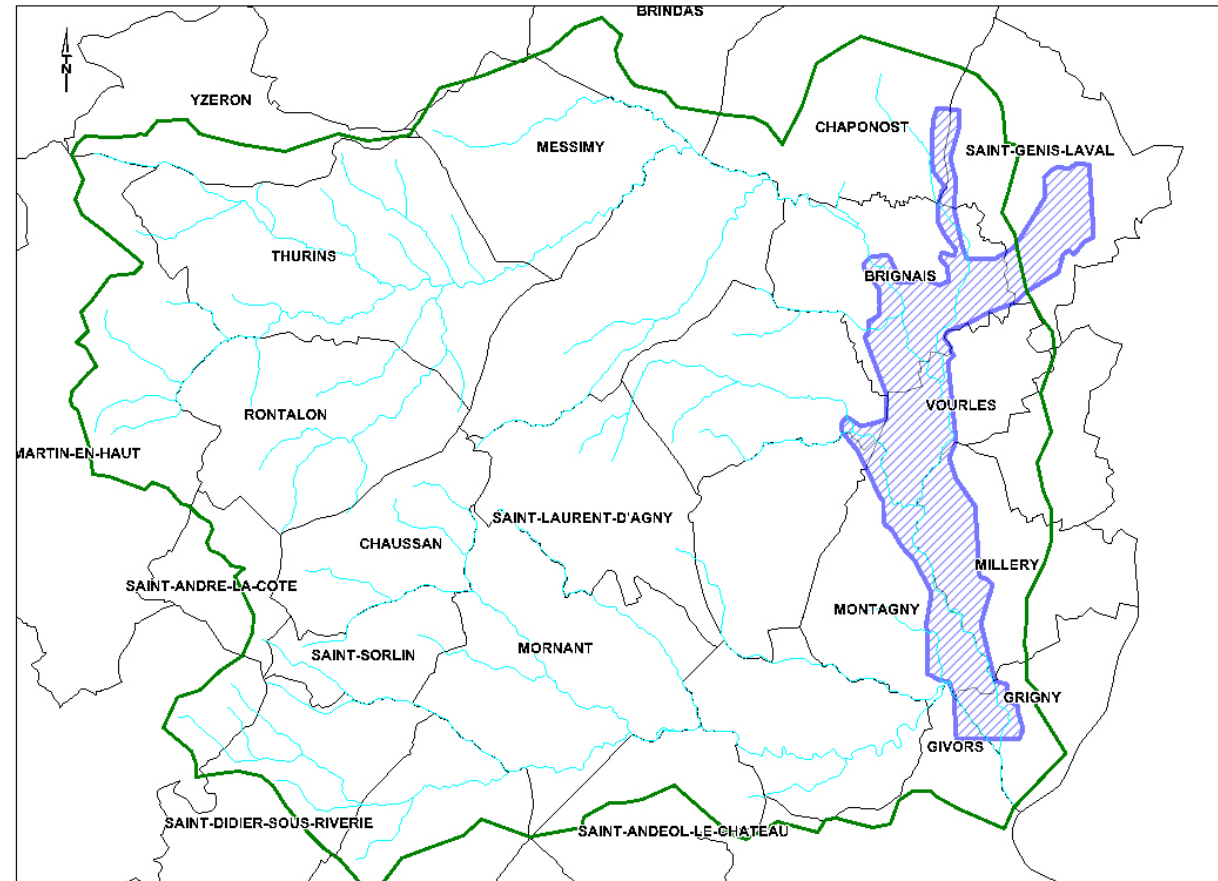
LE BASSIN VERSANT DU GARON – Hydrographie



- 130 km de cours d'eau
- 2 axes principaux : le **Garon** et le **Mornantet**
- 25 km pour le Garon
- 9 masses d'eau au sens de la DCE dont 3 masses d'eau principales sur ces deux cours d'eau

LE BASSIN VERSANT DU GARON – Hydrogéologie

- Aquifère estimé à environ **25 millions de m³**
- Raccordée à la nappe du Rhône à l'amont (ligne de partage des eaux à St-Genis-Laval) et à l'aval de Givors
- Une **nappe du Garon identifiée comme ressource stratégique** par sa qualité et par les quantités d'eau disponible



LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON

- **L'alimentation en eau potable**

- Principal usage préleveur, effectué **sur la ressource souterraine**
- Deux syndicats qui produisent et distribuent auprès de **90 000 habitants**
- Un syndicat producteur, qui n'exploite quasiment plus son puits depuis 2012,
- Entre 2010 et 2014, prélèvement entre **5,2 et 5,6 Mm³** selon les années

- **L'industrie**

- Faible prélèvement au regard de celui de l'eau potable, effectué exclusivement **sur la ressource souterraine**
- Usages de refroidissement et/ou de nettoyage
- Estimés en 2008 à 640 000 m³, puis en 2013 à environ 40 000 m³, **un prélèvement significatif** a été identifié **lors de l'élaboration du PGRI**, de l'ordre de 330 000 m³ par an

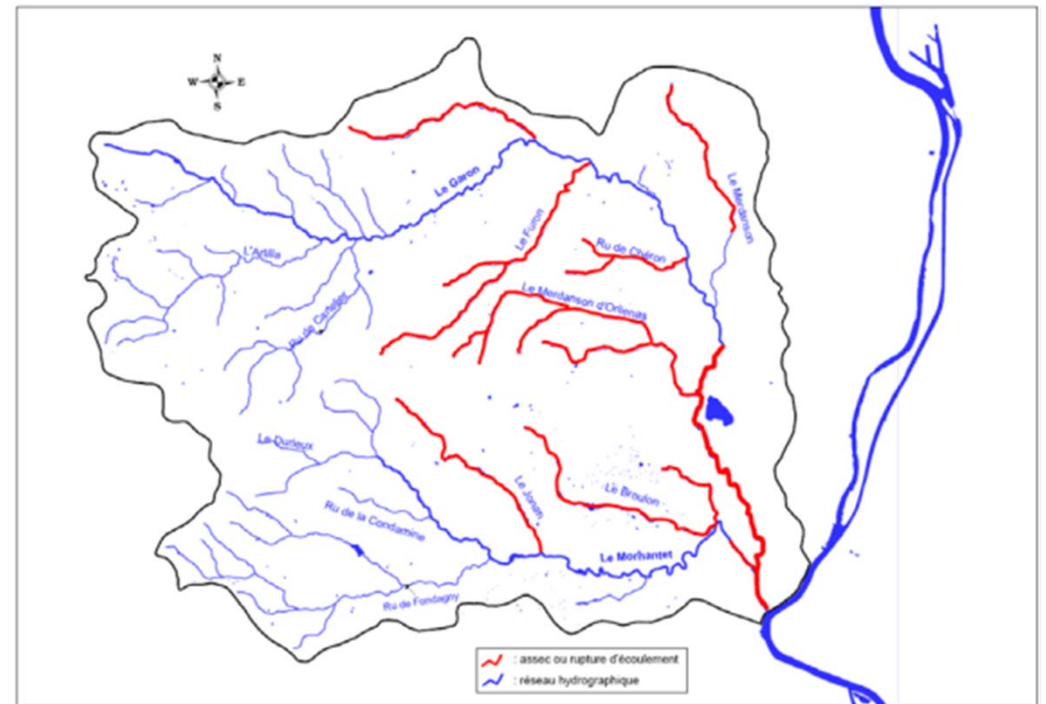
LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON

- **L'irrigation** et les **plans d'eau**

- Irrigation principalement effectuée sur le bassin versant par l'intermédiaire du **SMHAR** :
 - Majorité des **volumes provenant du Rhône**
 - **Deux retenues principales** sur le bassin versant, la Madone et Combe-Gibert
 - Prélèvement estimé de **430 000 m³/an**.
- Environ 170 **retenues** recensées sur le bassin versant du Garon, dont **une cinquantaine à usage d'irrigation**
- **Quelques communes et associations (jardins)** utilisent des puits **pour l'arrosage**
- Prélèvement par **évaporation des plans d'eau** estimé à **260 000 m³/an**

ADEQUATION BESOINS - RESSOURCES

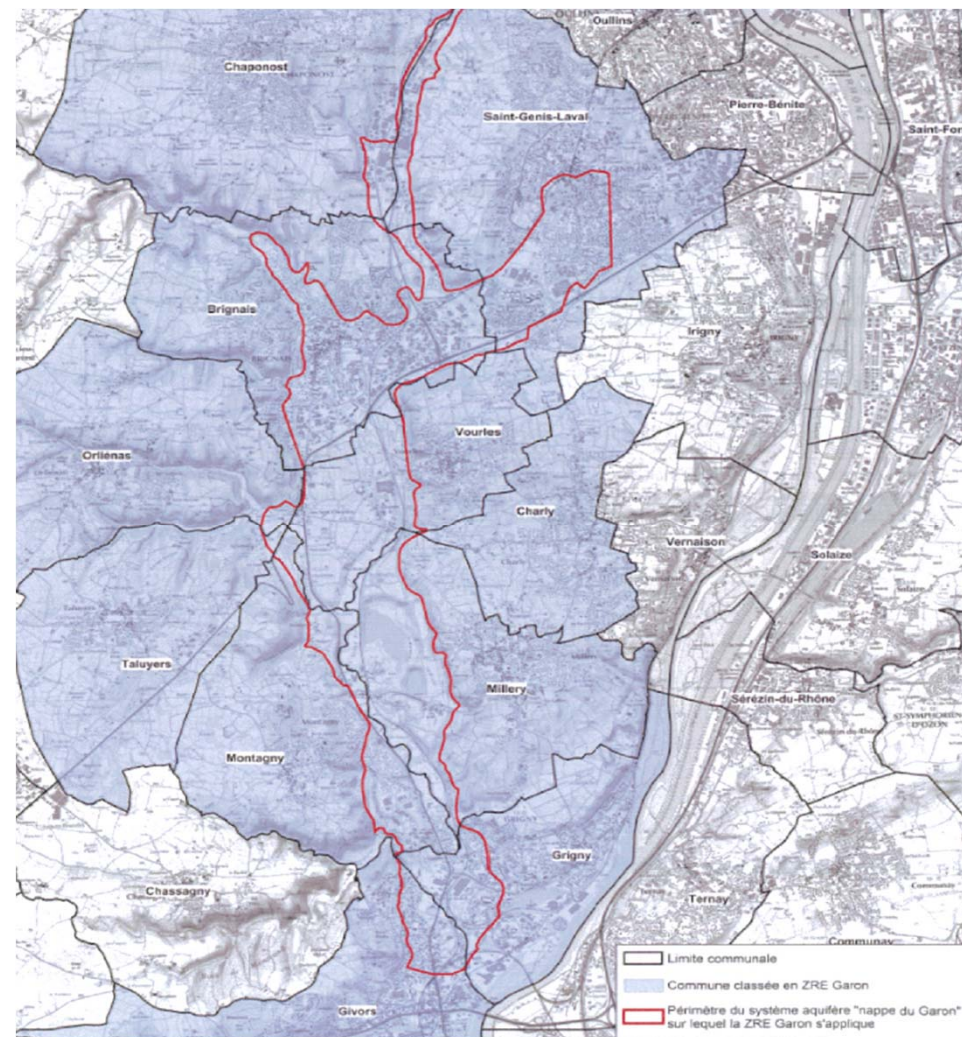
- **Un contrat de rivière** signé en 2013 pour la période 2013-2018
- **Etude des volumes prélevables** réalisée entre 2011-2012 dans le cadre des études préalables au contrat de rivière, avec reprise de la **modélisation de la nappe du Garon** effectuée dans le cadre de l'étude BURGEAP 2006-2009
- **Nappe du Garon** ressource stratégique, **en limite d'exploitation** sur le plan quantitatif
- **Eaux superficielles** avec une faible pression de prélèvement, mais qui présentent **des étiages très sévères**
- Modélisations ont montré un **retour marginal sur les eaux superficielles par la réduction** dans une gamme réaliste **des prélèvements sur la nappe.**



Classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe du Garon

- **Arrêté préfectoral n°13-199 du 4 juillet 2013** a classé la nappe du Garon en ZRE
- **ZRE** = « Zones présentant une **insuffisance autre qu'exceptionnelle** des ressources par rapport aux besoins » (article R211-71 du Code de l'Environnement)

Le SMAGGA a été sollicité par le Préfet de Bassin pour piloter, avec l'aide des services de l'Etat, l'élaboration du PGRE



RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE POUR L'ELABORATION DU PGRE

- 04/07/2013 : **information aux syndicats d'eau** des impacts de la **ZRE** et de la démarche de **PGRE**
- 16/09/2013 : **information des communes** sur le périmètre et les incidences de la **ZRE**
- 03/06/2013, 26/09/2013, 26/11/2013, 18/09/2014, 03/10/2014, 02/06/2015 : **réunions de travail** avec un ou plusieurs partenaires (DDT/AERMC/DREAL/ARS/SMAGGA) **sur la stratégie d'élaboration, gestion de crise, etc...**
- 07/02/2014, 15/04/2014, 09/09/2014, 28/09/2015 et 08/01/2016 : réunions de **concertation eau potable**
- 19/09/2014 et 02/12/2014 : réunions de **concertation industriels** + 07/09/2015 pour un des industriels
- 22/01/2015 : réunion de **concertation agriculture/irrigation** pour les retenues collinaires
- 05/02/2016 : réunion finale volet eaux souterraines
- 11/03/2016 : réunion finale eaux superficielles

07/04/2016 : approbation du PGRE en Comité de rivière

DÉFINITION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LES EAUX SOUTERRAINES

- **Volume prélevable global défini sur les eaux souterraines** : de 5 à 5,5 Mm³ par an.
- **Niveau stabilisé** à viser autour de **177 m NGF**
- Préconisation d'une **période d'abaissement des prélèvements annuels à 4,5 Mm³** afin de restituer une partie des volumes surexploités au début des années 2000.
- **Définition d'indicateurs de gestion** prenant en compte les préconisations de l'étude volumes prélevables et en concertation avec la DREAL et la DDT :
- **Niveaux repris dans l'arrêté-cadre sécheresse** de juillet 2015.

REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

- Prélèvement annuel de **5,5 millions de m³** répartis entre **3 catégories d'usagers** :
 - **Eau potable : 5,35 millions de m³**
 - SIDESOL : 3,794 millions de m³
 - SIMIMO : 1,476 millions de m³
 - Rhône-Sud : 80 000 m³
 - **Industrie/activités économiques : 100 000 m³**
 - **Irrigation : 50 000 m³**
- **Période transitoire de 3 ans** avec un prélèvement annuel pour l'eau potable réduit à **4,5 millions de m³** :
 - SIDESOL : 3,182 millions de m³
 - SIMIMO : 1,238 millions de m³
 - Rhône-Sud : 80 000 m³

DÉFINITION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

- Globalement, les prélèvements actuels ne dépassent pas les volumes prélevables à l'exception d'un secteur, mais seulement quelques l/s en août, et moins de 1 l/s en septembre.
- Prélèvements sur les eaux superficielles liés essentiellement à l'évaporation des plans d'eau et pas d'usage recensé :
 - ⇒ **Notion de répartition des volumes prélevables par usage non pertinente**
- Objectif fixé au PGRE : **n'autoriser aucun nouveau prélèvement, s'il ne garantit pas la transparence sur le débit du cours d'eau en période d'étiage**, que ce soit par la mise en place d'un débit réservé adapté et/ou la mise en œuvre d'un mode de gestion adapté (par exemple, arrêt du prélèvement à certaines périodes).
- **Volumes prélevables** calculés **aux quatre points de référence** définis sur le bassin versant, **à partir des DOE définis mensuellement** sur chacun d'eux, **de mai à octobre** :

PROGRAMME D' ACTIONS - VOLET EAUX SOUTERRAINES

Actions de portée réglementaire

- Action 1.1 : Recensement des prélèvements autres que domestiques
- Action 1.2 : Révision de la tarification de l'eau potable par les syndicats d'eau potable (non dégressivité)

Actions relatives à l'amélioration des connaissances sur les prélèvements

- Action 1.3 : Recensement des prélèvements privés et publics

Actions relatives aux économies d'eau et à la sensibilisation des usagers

- Action 1.4 : Mise en place de la télé-relève (SIDESOL)
- Action 1.5 : Sensibilisation du grand public aux économies d'eau
- Action 1.6 : Sensibilisation des collectivités
- Action 1.7 : Sensibilisation des gros consommateurs (autres que collectivités)

Actions relatives à l'amélioration/au maintien du rendement des réseaux

- Action 1.8 : Détection et recherche de fuite
- Action 1.9 : Travaux de renouvellement de réseaux

Actions relatives à l'optimisation des prélèvements et à la mobilisation de ressources alternatives à la nappe du Garon

- Action 1.10 : Arrêt du prélèvement dans la nappe du Garon par le Syndicat Rhône-Sud
- Action 1.11 : Utilisation des interconnexions avec Rhône-Sud pour la réduction des prélèvements dans la nappe du Garon
- Action 1.12 : Modification de la répartition des prélèvements – Création d'un puits au niveau du site des carrières

PROGRAMME D' ACTIONS - VOLET EAUX SUPERFICIELLES

Travaux sur les retenues collinaires

- Action 2.1 : Mise en place des débits réservés sur les retenues identifiées prioritaires
- Action 2.2 : Effacement des retenues non utilisées

Surveillance accrue des débits d'étiage sur le Mornantet

- Action 2.3 : Suivi des débits sur le Mornantet

PROGRAMME D' ACTIONS – ACTIONS GLOBALES POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Actions réglementaires

- Action 3.1 : Révision des autorisations de prélèvement

Actions de pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau

- Action 3.2 : Gestion de crise (renforcement des mesures réglementaires par des mesures pour l'AEP)
- Action 3.3 : Mise en œuvre d'un SAGE
- Action 3.4 : Sensibilisation/formation des services urbanismes

SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Eaux souterraines

- Niveau piézométrique de la nappe du Garon est suivi par les services de l'Etat, au droit du piézomètre dit « de Millery », situé à Vourles (BSS07221D0023/S), avec des mesures journalières.
- Les syndicats d'eau potable disposent d'autre part, suite à l'étude Burgeap de 2006-2009, de 5 piézomètres suivis en continu, dont un sur la nappe d'accompagnement, et quatre sur la nappe profonde.

Eaux superficielles

- Deux des quatre stations hydrométriques du SMAGGA sont pertinentes avec les préconisations de l'étude volumes prélevables pour le suivi quantitatif de la ressource superficielle.
- Suivi des débits opérationnel depuis 2015 (consolidation des données en cours).